

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 26 MARS 2021**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 13

Date de la convocation : 18 mars 2021

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de JUILLEY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur LEQUERTIER Mickaël, Maire de Juilley.

Étaient présents : MM. LEQUERTIER Mickaël, M. DESAINJORES Marc, M. LATRON Guillaume, Mme LARNAUD Sophie, Mme DAUGUET Laëtitia, M. TRINCOT Éric, M. BOUILLET David, M. GAZENGEL Jérôme, Mme LEMÉE Colette, M. PICHOT Mathieu, M. PSZCZOLKOWSKI Arnaud, Mme BRIAND Élodie, M. GOBÉ Christophe.

Excusé : M. COCMAN Guillaume

Absente : Mme LAISNÉ Fabienne

Secrétaire de séance : Mme LARNAUD Sophie

Ouverture de la séance : 20 heures 45 minutes

Ordre du jour :

- **Approbation des comptes 2020**
- **Affectation des résultats**
- **Vote du budget primitif communal 2021**
- **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021**
- **Attribution des Subventions**
- **Demandes de Subventions**

- **Questions diverses**

SÉANCE EN HUIS CLOS

Considérant la situation prolongée de l'état d'urgence sanitaire, monsieur le maire propose que la réunion se déroule à huis clos.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 19 février 2021

Le compte rendu de la séance du vendredi 19 février 2021 est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2021-014 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU RECEVEUR – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Maire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
APPROUVE à l'unanimité le Compte de Gestion 2020 du receveur**

Délibération n° 2021-015 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Après s'être fait présenter par Monsieur DESAINTEJORES 1^{er} Adjoint au Maire, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que M.LEQUERTIER Mickaël, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2020, les finances du budget principal de Juilley en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif dont les résultats de fonctionnement et d'investissement à la clôture de l'exercice correspondent aux résultats du compte de gestion de M. SERGENT, Trésorier par intérim d'Avranches, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat CA 2019	Virement à la Section d'Investissement	Résultat de l'exercice 2020	Restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	-108 114.73 €		80 212.16 €	-21 060.87 €	-48 963.44 €
Fonctionnement	355 251.69 €	126 114.73 €	86 505.94 €		315 642.90 €

- 2) Constate, pour cette comptabilité, pour les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif 2020,
DECLARE les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et les crédits annulés.**

Délibération n° 2021-016 : BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
- Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître les résultats suivants :
 - Excédent de fonctionnement : 266 679.46 €uros
 - Déficit d'investissement : -27 902.57 €uros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE à l'unanimité d'affecter au budget principal 2021 les résultats de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Investissement :

- **Compte 1068 (affectation de résultat) : 48 963.44 €uros**
- **Compte 001 (déficit reporté) : 27 902.57 €**

Fonctionnement :

- Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 266 679.46 €uros
- Compte 0021 - Virement section d'investissement : 123 000 €uros

Délibération n° 2021-017 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et examiné le document budgétaire distribué à chaque conseiller,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE à l'unanimité le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre en section de fonctionnement en recettes et en dépenses à 580 700 €uros et en section d'investissement en recettes et en dépenses à 181 000 €uros.

Délibération n° 2021-018 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR L'ANNEE 2021

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2021. La volonté est de ne pas augmenter la pression fiscale.

Ces taux s'établiraient comme suit :

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe d'habitation	7.51 %	Non Voté
Taxe foncière sur les propriétés bâties	8.87 %	30.29 % (8.87 % + 21.42%)
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	22.52 %	22.52 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité :

- De fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2021 qui seront reportés sur l'état 1259 COM :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.29 % (8.87 % part communale+ 21.42 % part départementale)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22.52 %

Délibération n° 2021-019 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Le conseil municipal attribue les subventions suivantes pour l'année 2021 :

Association Rétro Rural	150 €
Association Sport-Loisirs-Culture Juilley	150 €
Société de chasse	150 €
Entente Sportive Terregatte-Beuvron	530 €
Familles Rurales	8710 €
Histothèque Jean Vittel	78 €
MédiSélune	2270 €
Juilley Caliente	150 €

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Chaque année des établissements scolaires sollicitent la collectivité pour des participations aux frais de sorties concernant des élèves domiciliés sur notre commune.

La municipalité souhaite maintenir sa démarche d'aide et de soutien envers ces élèves afin d'alléger la participation financière des parents concernés.

Le maire rappelle que des subventions sont attribuées uniquement dans le cadre d'activités ou de séjours pédagogiques et uniquement aux familles des enfants résident dans la commune.

L'attribution de la subvention sera limitée à une sortie par enfant et par année scolaire et versée à l'établissement scolaire concerné selon les modalités fournies par la famille requérante, de plus un courrier sera transmis à la famille afin de lui préciser le montant alloué pour l'enfant.

Le conseil municipal décide de ne pas accorder de subventions pour la demande suivante :

- APPEL Collège Notre Dame de la Providence à Avranches :

✦ Classe de Voile 21 juin au 5 juillet 2021, élèves de 4ème
(LAIR Lauryne, HUMEZ Maëra, SAMSON Romane)

En effet, les membres du conseil municipal considèrent que ce séjour n'est pas considéré comme pédagogique.

Il sera aussi refusé d'accorder une subvention aux organismes suivants : Croix-Rouge Française, Banque Alimentaire de la Manche, AFM Téléthon, CNA et secours catholique.

L'Association APAIEA se voit accorder 50 € pour l'année 2021.

QUESTIONS DIVERSES

-**Ordures Ménagères** : Il est présenté sur écran le résultat du questionnaire complété en commun lors de la dernière réunion de Conseil Municipal quant à l'étude sur l'optimisation de la collecte des déchets.

-**Travaux route du Chanier** : Il est présenté sur écran les photos de la voirie avant et après travaux.

-**Travaux jeux de plein air** : L'installation a commencé le 22mars dernier et, se poursuit.

-**Plan d'eau commune de Juilley** : Il est constaté des dépôts sauvages et brûlages sur le terrain communal où se situe le plan d'eau (après la route de la Lande Martel). L'arrêté communal pris entre autres à ce sujet depuis le

1^{er} mars 2021 y est alors affiché et s'appliquera en cas de nouvelles constatations.

-Recrutement agent technique : 33 candidatures ont été déposées. Les élus sont invités à venir les consulter en mairie semaine 13. Les entretiens se dérouleront ensuite courant du mois d'Avril.

-Élections départementales et régionales : Celles-ci se dérouleront les dimanches 13 et 20 juin 2021.

-Covid : Au vu de l'évolution des protocoles sanitaires, et, suite à une suspicion pour un élève de variant sud-africain, une classe de l'école de Juilley était fermée les 15 et 16 mars derniers.

La prochaine réunion de conseil municipal se déroulerait le 6 mai 2021.

RAPPEL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES

Délibération n° 2021-014 : Approbation du compte de gestion 2020 du receveur-budget principal

Délibération n° 2021-015 : Approbation du Compte Administratif 2020

Délibération n° 2021-016 : Budget Principal – Affectation des résultats de l'exercice 2020

Délibération n° 2021-017 : Vote du Budget Primitif 2021

Délibération n° 2021-018 : Vote des taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2021

Délibération n° 2021-019 : Attribution des subventions

Clôture de la séance : l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20